



saisie de bien et remboursement de crédit

Par **arnaud1234**, le **17/07/2009** à **21:21**

Bonjour,

j'aimerais avoir des informations sur le déroulement des saisies de bien et du remboursement d'un crédit.

je m'explique, au début des années 1980 j'ai eu recours a un crédit immobilier d'un montant de 130.000 FF pour l'achat d'un terrain avec une maison a rénover. Malheureusement je n'ai pu faire face à ce credit et un arret saisie sur salaire de 140.000 FF a été prononcé. La maison et le terrain a aussi été saisie, mais je ne sais pas le sort qui lui a été effectué (vente peut etre) déjà est il normal de n'avoir eu aucune information sur ce bien saisie ? de plus j'ai remboursé le montant total du credit (140.000 FF) à la société de crédit. Ma question est la suivante, si la propriété n'a pas été vendu me revient elle vu que je l'ai payée ? et si la propriété a été vendu, la société de crédit n'aurai-t-elle pas due effectuer la différence du montant de la vente et du montant due ?

Pouvez vous m'éclairer sur cette situation car à l'heure actuelle j'ai payé pendant 20 ans un bien que je ne possède pas (la situation est identique pour une voiture avec un crédit de 35.000 FF que j'ai aussi totalement remboursé à la même société de crédit)

Merci d'avance pour vos réponses
Cordialement

Par **jeetendra**, le **18/07/2009** à **13:45**

bonjour,prenez contact avec l'Association cresus à Paris, ils vous expliqueront, courage à vous, cordialement

[fluo]CRESUS PARIS[/fluo]

15, rue des Abesses

75018 PARIS

TEL : 01.46.06.62.27

www.cresusparis.asso.fr

Réception tous les jours

Uniquement sur Rendez-vous.

Par **superve**, le **04/08/2009** à **22:00**

bonjour

sachez aussi que le dossier n'est probablement pas soldé, pour les raisons suivantes :

la maison n'a sans doute pas été vendue à la valeur à laquelle vous l'avez achetée, aussi son prix de vente n'a-t-il pas permis de désintéresser votre créancier.

Les intérêts n'ont cessé de courir depuis la souscription du crédit aussi, même si le capital n'était que de 140K€, il est probable que le montant de votre dette soit énormément supérieur à ce montant.

Bien cordialement.